

les prestations cuma Bretagne services



Contrôle pulvérisateurs



Contrôle chargeurs



Contrôle pulvérisateurs

UNE EXPERIENCE DE PLUS DE 10 ANS

Bretagne Contrôle Pulvérisateurs

Le spécialiste du contrôle des pulvérisateurs

Depuis de nombreuses années, nous avons développé dans nos différents départements, le diagnostic pulvérisateur volontaire.

Les techniciens ont acquis une expérience importante permettant un diagnostic fiable, pointu et efficace.

Ils sont habilités et réalisent les contrôles sous la démarche qualité IS017020-COFRAC (réseau CRODIP/INDIGO).

Un outil de contrôle mobile

Nous disposons d'un équipement pour réaliser des contrôles collectifs ou individuels sur tous les sites décentralisés (*cuma, coopératives, artisans, concessionnaires, négoce...*)

Le matériel utilisé est reconnu et validé par le CRODIP dans le cadre d'une démarche qualité.

(réseau CRODIP/INDIGO - Accréditation 3-290 liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr)

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- N'attendez pas le dernier moment pour faire contrôler votre appareil
- Soyez très vigilant sur les protections (*prise de force...*), sur les écartements entre les buses, sur les obstacles aux jets, sur les moindres fuites... Des éléments parmi d'autres qui engendreront une contre visite.

- 10 € pour les adhérents de cuma



Contrôle chargeurs

DUREE 45 MINUTES

Bretagne

Service Contrôle Chargeurs

La vérification générale périodique de vos engins

Nous vous proposons un service de Vérifications Générales Périodiques de vos engins de levage et de manutention (*chargeurs télescopique et frontaux*). Outre l'obligation légale de ces vérifications, elles ont aussi pour objectif de réduire les risques d'accident. La responsabilité du propriétaire du matériel peut se trouver engagée en cas d'accident notamment vis-à-vis des salariés, des apprentis et des tiers.

La durée de ce contrôle est d'environ 45 minutes sur des sites décentralisés (*cuma, coopératives, agriculteurs, concessionnaires...*) avec un minimum de 3 à 4 inscriptions par site. Le coût est dégressif en fonction du nombre de matériels à contrôler.

Ces vérifications ont un objectif de maintenance préventive visant à déceler toute détérioration ou défektivité susceptible de créer un danger.

Réglementation

D'après la réglementation datant de 1993 et de sa modification du 1^{er} mars 2004, une Vérification Générale Périodique (VGP) doit être réalisée sur tout engin de levage et de manutention à intervalle de 6 ou 12 mois en fonction de sa catégorie. Les rapports de ces visites doivent être consignés sur le registre de sécurité de votre exploitation (*ou document unique*).

QUELS SONT LES RISQUES ?

En cas de non respect de cette réglementation et en cas d'accident du travail, l'absence de vérification peut aller jusqu'à une aggravation de la responsabilité de l'employeur, mais aussi la non-prise en charge par les assurances.

les prestations cuma Bretagne services

COORDONNEES DEPARTEMENTS 22 -35 -29- 56

Alexandre DASSONVILLE

06 70 42 29 17 • 02 96 79 22 77

alexandre.dassonville@cuma.fr

CUMA BRETAGNE SERVICE
maison des agriculteurs
avenue du Chalutier sans pitié
22195 PLERIN cedex

cuma 

Finistère

cuma 

Bretagne

Ille Armor

cuma 

Morbihan